



Avocat en omission sans prévenir

Par **fricero**, le **31/08/2021** à **13:23**

Bonjour,

Mon avocat a quitté sa profession cet été sans prévenir ses clients....

J'ai une audience de mise en état lundi prochain, 06/09

Il me faut absolument un nouvel avocat d'ici là ou le prochain pourra régulariser même après cette date d'audience ??

J'ai pas envie d'être débouté pour défaut de conclusions

D'avance merci

Bien cordialement

Par **P.M.**, le **31/08/2021** à **13:39**

Bonjour,

Si vous contactez un nouvel avocat au plus tôt, il saura faire renvoyer l'affaire, ce que vous pourriez demander également si vous n'en avez pas eu le temps en expliquant la situation....

Par **fricero**, le **31/08/2021** à **13:52**

Merci

Je n'aurais pas le temps d'en choisir un nouveau d'ici là

Choisir un avocat, ça demande un peu de temps...

J'avais peur d'une clôture pour défaut de conclusions avec leur CPC complexe

Je peux aller à l'assurance RC

Mais mon affaire de 2016 bénéficiera en cas de succès à des dizaines de salariés pour qui s'est prescrit en 2021

Cordialement

Par **P.M.**, le **31/08/2021 à 13:57**

Je ne peux pas vous garantir que l'affaire sera renvoyée mais c'est la seule manière de l'obtenir...

Par **Marck.ESP**, le **31/08/2021 à 15:00**

Bonjour fricero,

Avec l'expérience que vous avez du monde judiciaire, vous n'avez pas pensé à appeler de suite le barreau local.. Car une avocate qui abandonne tout, cela doit se savoir...

Et peut-être que des mesures exceptionnelles ont été prévues.

Par **fricero**, le **31/08/2021 à 16:31**

Merci

Le barreau ne peut pas faire grand chose à part de suggérer de prendre l'avocat qu'il a désigné

Je ne suis même pas sûr + tard de gagner en taxation d'honoraires

L'ex avocat va dire qu'il a travaillé à hauteur des honoraires versés

Par **P.M.**, le **31/08/2021 à 16:44**

Il devait quand même être conclue une convention d'honoraires et s'il devait vous assister ou représenter devant la Juridiction et qu'il n'a même pas déposé ses conclusions, c'est qu'il n'a pas accompli sa mission...

Par **fricero**, le **31/08/2021** à **16:54**

Il y avait bien une convention mais j'ai payé que 60 %

Par **P.M.**, le **31/08/2021** à **17:07**

Et il n'a donc désigné aucun avocat pour reprendre ses dossiers...

Par **fricero**, le **31/08/2021** à **17:14**

je vais les appeler demain

on ne sait jamais

c'était du droit du travail : c'est pas tous les avocats